

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **29 juin 2009**

Décision n° **B-2009-1032**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Cité des Marais - Travaux de réalisation d'une unité de traitement des eaux usées de type filtres plantés de roseaux - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 22 juin 2009

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna, Daclin, Kimelfeld (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Abadie, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

Bureau du 29 juin 2009**Décision n° B-2009-1032**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Cité des Marais - Travaux de réalisation d'une unité de traitement des eaux usées de type filtres plantés de roseaux - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2008-0545 en date du 22 décembre 2008, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des travaux de réalisation d'une unité de traitement des eaux usées de type filtres plantés de roseaux de la cité des Marais à Décines Charpieu.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 26 juin 2009, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises Perrier TP-TPCF pour un montant de 149 633,00 € HT, soit 178 961,07 € TTC, décomposée comme suit :

- tranche ferme relative à la réalisation de l'unité de traitement des eaux usées : 142 133,00 € HT, soit 169 991,07 € TTC,

- tranche conditionnelle n° 1 relative à la réalisation d'une piste d'accès provisoire : 1 500,00 € HT, soit 1 794,00 € TTC,

- tranche conditionnelle n° 2 relative au terrassement pour purge : 6 000,00 € HT, soit 7 176,00 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour les travaux de réalisation d'une unité de traitement des eaux usées de type filtres plantés de roseaux de la cité des Marais à Décines Charpieu, et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement d'entreprises Perrier TP-TPCF pour un montant de 178 961,07 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale Gérer le cycle de l'eau sur le long terme - Lutter contre les pollutions de toute nature - C 4 individualisée sur l'opération n° 1415 le 26 mars 2007 - délibération n° 2007-3989 pour la somme de 251 000 € HT.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - compte 231 310 - fonction 2 222 pour un montant de 149 633 € HT.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2009.